

CONTRAT DE CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION

le 13 février 2018

entre

LA REPUBLIQUE DU TCHAD

et

LE CONSORTIUM MASHAK PETROLEUM LLC - CLOGOIL SYSTEMS

Pour le Bloc **Lac Chad Block I-50%**

~~MM~~
MM

g

TABLE DES MATIERES

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES	12
ARTICLE 1. DEFINITIONS ET INTERPRETATION	12
1.1 Définitions	12
1.2 Interprétation	24
ARTICLE 2. NATURE JURIDIQUE ET OBJET DU CONTRAT	25
ARTICLE 3. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT – CONDITION RESOLUTOIRE	25
3.1 Entrée en vigueur	25
3.2 Durée	25
3.3 Condition résolutoire	26
3.4 Fin anticipée	26
3.5 Effets	26
ARTICLE 4. CHAMP D'APPLICATION ET ETENDUE DU CONTRAT	26
4.1 Champ d'application du Contrat	26
4.2 Droits conférés	27
4.3 Application du Contrat	27
ARTICLE 5. DROITS DU CONTRACTANT DANS LA CONDUITE DES OPERATIONS PETROLIERES	27
5.1 Droit exclusif de conduire les Opérations Pétrolières dans les Zones Contractuelles	27
5.2 Droits du Contractant	27
5.3 Droits complémentaires	28
5.4 Autorisation de Transport Intérieur	29
ARTICLE 6. OBLIGATIONS GENERALES DU CONTRACTANT DANS LA CONDUITE DES OPERATIONS PETROLIERES.....	29
6.1 Respect des lois et règlements	29
6.2 Conduite des Opérations Pétrolières	30
6.3 Diligence dans la conduite des Opérations Pétrolières	31
6.4 Responsabilité	31
6.5 Contentieux	32
ARTICLE 7. OBLIGATIONS DE L'ETAT	32
7.1 Délivrance des Autorisations	32
7.2 Obligation d'assistance de l'Etat	32
7.3 Conventions Internationales	33
7.4 Rémunération du Contractant	33
7.5 Stabilisation	33
7.6 Transport des Hydrocarbures par canalisations	33
7.7 Communication des données préexistantes	34
TITRE II – DE LA RECHERCHE	34
ARTICLE 8. DE L'ATTRIBUTION, DE LA DUREE ET DU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION EXCLUSIVE DE RECHERCHE	34
8.1 Attribution	34
8.2 Renouvellement	34
8.3 Terme de l'Autorisation Exclusive de Recherche	36
ARTICLE 9. DU PROGRAMME DE TRAVAIL MINIMUM.....	36
9.1 Période Initiale	36
9.2 Un Programme Annuel de Travaux conforme aux stipulations de l'Article 24 sera présenté par le Contractant pour chacune des Années Civiles relevant de la Période Initiale.	
Période de Renouvellement	36
9.3 Modification du Programme de Travail Minimum	37

Handwritten initials: BSA, MK

Handwritten signature

9.4	Pénalités	37
9.5	Garantie	37
9.6	Satisfaction de l'obligation de Forage	37
9.7	Travaux par anticipation	38
9.8	Représentant de l'Etat	38
ARTICLE 10.	DE LA DECOUVERTE D'HYDROCARBURES	38
10.1	Découverte d'Hydrocarbures	38
10.2	Etude de Faisabilité	39
10.3	Prorogation de la validité de l'Autorisation Exclusive de Recherche	39
10.4	Déclaration de commercialité	40
10.5	Retrait du Périmètre d'Evaluation	41
ARTICLE 11.	DE LA DIVISION DE L'AUTORISATION EXCLUSIVE DE RECHERCHE	41
11.1	Demande de division	41
11.2	Recevabilité de la demande	42
11.3	Avenant de Division	42
11.4	Arrêté autorisant la division	42
TITRE III – DE L'EXPLOITATION		43
ARTICLE 12.	DE L'ATTRIBUTION, DE LA DUREE ET DU RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION EXCLUSIVE D'EXPLOITATION	43
12.1	Autorisation Exclusive d'Exploitation	43
12.2	Demande d'Autorisation Exclusive d'Exploitation	43
12.3	Certificat de dépôt	45
12.4	Instruction de la demande	45
12.5	Notification de la décision de recevabilité	45
12.6	Attribution de l'Autorisation Exclusive d'Exploitation	45
12.7	Renouvellement de l'Autorisation Exclusive d'Exploitation	45
ARTICLE 13.	DE L'UNITISATION	46
13.1	Principe	46
13.2	Accord d'Unitisation	46
13.3	Défaut d'accord entre les Titulaires	47
13.4	Gisement s'étendant hors du territoire national	47
13.5	Extension de la Zone Contractuelle	47
ARTICLE 14.	DE LA PARTICIPATION DE L'ETAT DANS L'AUTORISATION EXCLUSIVE D'EXPLOITATION	48
14.1	Niveau de la Participation Publique	48
14.2	Notification de prise de participation	48
14.3	Cession de la Participation Publique	48
14.4	Modalités de cession de la Participation Publique	48
14.5	Avances	49
14.6	Contrat d'Association	50
ARTICLE 15.	DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION	50
15.1	Commencement des Opérations de Développement	50
15.2	Obligations d'exploitation	51
15.3	Programmes Annuels de Production	51
15.4	Registres d'exploitation	52
ARTICLE 16.	DU GAZ NATUREL ASSOCIE	52
16.1	Utilisation du Gaz Associé pour les Opérations Pétrolières	52
16.2	Excédent commercial	52
16.3	Torchage du Gaz Naturel associé excédentaire	53
ARTICLE 17.	DU GAZ NATUREL NON ASSOCIE	53
ARTICLE 18.	DU MESURAGE ET DU TRANSFERT DE LA PROPRIETE DES HYDROCARBURES	53
18.1	Propriété indivise à la tête des Puits de Développement ou de Production	53
18.2	Point de Mesurage	53

18.3	Transfert de propriété	54
18.4	Mesurage aux Points de Livraison	54
18.5	Equipements et instruments de mesurage	54
18.6	Pertes d'Hydrocarbures	55
18.7	Enlèvement des Hydrocarbures	55
ARTICLE 19.	DU TRANSPORT DES HYDROCARBURES	55
19.1	Droit au transport des Hydrocarbures par Canalisations	55
19.2	Attribution de l'Autorisation de Transport Intérieur et signature de la Convention de Transport	56
19.3	Tarif de Transport	56
19.4	Occupation des terrains	56
19.5	Canalisations construites à l'intérieur d'une Autorisation Exclusive d'Exploitation	56
ARTICLE 20.	DE L'OBLIGATION D'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR	57
20.1	Obligation d'approvisionnement du marché intérieur	57
20.2	Notification des besoins à couvrir	57
20.3	Répartition de l'obligation d'approvisionnement	57
20.4	Substitution	57
20.5	Conditions de vente	57
20.6	Païement	58
TITRE IV – DISPOSITIONS COMMUNES A LA RECHERCHE ET A L'EXPLOITATION. 59		
ARTICLE 21.	CONTRATS D'ASSOCIATION	59
21.1	Principe	59
21.2	Modification des Contrats d'Association	59
21.3	Procédure d'approbation	59
ARTICLE 22.	DE L'OPERATEUR	60
22.1	Désignation	60
22.2	Missions de l'Opérateur	60
ARTICLE 23.	DES COMITES DE GESTION	60
23.1	Création des Comités de Gestion	60
23.2	Composition du Comité de Gestion	60
23.3	Compétence	61
23.4	Réunions	62
23.5	Présidence et secrétariat	62
23.6	Procès-verbaux	62
23.7	Décision sans réunion	63
23.8	Auditeurs externes	63
ARTICLE 24.	DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX	63
24.1	Préparation des Programmes Annuels de Travaux et des Budgets correspondants	63
24.2	Contenu du Programme Annuel de Travaux et du Budget	64
24.3	Adoption	65
24.4	Exécution du Programme Annuel de Travaux et du Budget	65
24.5	Recours à une procédure d'appel d'offres	66
24.6	Préférence aux entreprises tchadiennes	66
ARTICLE 25.	DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DES RAPPORTS	66
25.1	Représentant du Contractant	66
25.2	Données Pétrolières	67
25.3	Notification du début des Opérations Pétrolières	67
25.4	Travaux de Forage	67
25.5	Traitement des Données Pétrolières à l'étranger	69
25.6	Stockage des données	69
25.7	Exemplaires à remettre à l'Etat	69
25.8	Rapports périodiques	69

ESBA
ML

g

25.9	Personnel tchadien et formation.....	70
25.10	Contrat avec les Sous-Traitants.....	71
25.11	Mesures d'allégement	72
ARTICLE 26.	DU PERSONNEL.....	72
26.1	Priorité au personnel qualifié national	72
26.2	Formation du personnel national	72
26.3	Personnel étranger.....	72
ARTICLE 27.	DES PRATIQUES DE FORAGE	72
27.1	Respect des normes et pratiques en vigueur dans l'industrie pétrolière internationale	72
27.2	Identification des Puits	72
27.3	Forage hors de la Zone Contractuelle.....	72
ARTICLE 28.	DE LA PROPRIETE DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS	73
28.1	Transfert de propriété.....	73
28.2	Utilisation des biens transférés par le Contractant.....	73
28.3	Cession des biens transférés.....	73
28.4	Sûretés constituées sur les biens	74
28.5	Biens non transférés.....	74
28.6	Puits de Développement ou de Production	74
28.7	Sondages	74
28.8	Poursuite de l'exploitation.....	74
28.9	Subrogation de l'Etat.....	75
ARTICLE 29.	DES ASSURANCES	75
29.1	Principe.....	75
29.2	Risques couverts.....	75
ARTICLE 30.	DES ARCHIVES.....	76
ARTICLE 31.	DE LA CONFIDENTIALITE.....	76
31.1	Obligation de confidentialité à la charge de l'Etat.....	76
31.2	Obligation de confidentialité à la charge du Contractant.....	76
31.3	Exceptions.....	76
ARTICLE 32.	DES CESSIONS ET DES CHANGEMENTS DE CONTROLE	77
32.1	Cession soumises à approbation	77
32.2	Procédure.....	78
32.3	Cessions entre Sociétés Affiliées et entre entités composant le Contractant ...	78
ARTICLE 33.	DE LA RENONCIATION.....	79
33.1	Principe	79
33.2	Renonciation d'une entité composant le Contractant.....	79
33.3	Approbation de la renonciation.....	80
33.4	Date d'Effet.....	80
TITRE V – DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MESURES DE SECURITE.....		81
ARTICLE 34.	DISPOSITIONS GENERALES	81
ARTICLE 35.	DU PLAN DE GESTION DES DECHETS	81
35.1	Préparation du plan de gestion des déchets.....	81
35.2	Procédure d'approbation	82
35.3	Information du public	82
35.4	Manquements du Contractant.....	82
ARTICLE 36.	DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	83
36.1	Engagement relatif à la réalisation d'Etudes d'Impact sur l'Environnement.....	83
36.2	Intervention d'un expert	83
36.3	Contenu de l'Etude d'Impact sur l'Environnement	83
36.4	Procédure d'approbation	85
36.5	Information du public	85
36.6	Contrôle	85

Handwritten marks:



Handwritten signature

36.7	Obligations complémentaires.....	85
36.8	Pollution préexistante	86
36.9	Périmètres classés ou protégés	86
ARTICLE 37.	DES TRAVAUX D'ABANDON.....	86
37.1	Obligations de remise en état des sites	86
37.2	Programme de Travaux d'Abandon	86
37.3	Provision pour Travaux d'Abandon	87
37.4	Exécution des Travaux d'Abandon	87
TITRE VI : DISPOSITIONS ECONOMIQUES ET FISCALES		89
ARTICLE 38.	DU BONUS DE SIGNATURE ET DU BONUS D'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION EXCLUSIVE D'EXPLOITATION – HONORAIRES DU CONSEIL.....	89
38.1	Bonus de Signature	89
38.2	Bonus d'Attribution d'une Autorisation d'Exploitation	89
38.3	Paieement	89
38.4	Traitement fiscal du Bonus de Signature.....	89
38.5	Honoraires du Conseil	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 39.	DE LA VALORISATION DES HYDROCARBURES	89
39.1	Prix du Marché Départ Champ.....	89
39.2	Prix du Marché	90
ARTICLE 40.	DE LA REDEVANCE SUR LA PRODUCTION.....	92
ARTICLE 41.	DE LA RECUPERATION DES COUTS PETROLIERS	92
41.1	Financement des Coûts Pétroliers	92
41.2	Remboursement des Coûts Pétroliers	92
ARTICLE 42.	DU PARTAGE DE LA PRODUCTION.....	93
42.1	Profit Oil.....	93
42.2	Règles de partage du Profit Oil.....	93
ARTICLE 43.	DE LA LIQUIDATION ET DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE SUR LA PRODUCTION ET DE LA PART DE PROFIT OIL REVENANT A L'ETAT	95
43.1	Méthode de paiement de la Redevance sur la Production et du Tax Oil	95
43.2	Relevé de la production mensuelle	95
43.3	Paieement en espèces de la Redevance sur la Production et du Tax Oil	95
43.4	Paieement en nature de la Redevance sur la Production et du Tax Oil.....	96
43.5	Relevé Trimestriel.....	97
43.6	Remplissage	97
ARTICLE 44.	DES ENGAGEMENTS LIES A LA FORMATION DES AGENTS DU MINISTERE CHARGE DES HYDROCARBURES ET A LA PROMOTION DE L'EMPLOI... ..	98
44.1	Contribution du Contractant à la formation et au perfectionnement	98
44.2	Modalités de contribution	98
ARTICLE 45.	DE LA REDEVANCE SUPERFICIAIRE.....	98
45.1	Barème de la taxe superficiare	98
45.2	Liquidation et recouvrement	99
ARTICLE 46.	DU PRELEVEMENT EXCEPTIONNEL SUR LES PLUS-VALUES DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIFS.....	99
46.1	Principe de l'imposition	99
46.2	Cessions taxables	99
46.3	Détermination de la plus-value taxable.....	99
46.4	Liquidation du prélèvement.....	100
46.5	Cessions entre Sociétés Affiliées	100
ARTICLE 47.	AUTRES DISPOSITIONS FISCALES	101
47.1	Exonération générale d'imposition.....	101
47.2	Impôt sur les bénéfices	102
47.3	Taxes sur le chiffre d'affaires.....	102
47.4	Retenue à la source	103

Handwritten signature and initials in the bottom left corner.

Handwritten signature in the bottom right corner.

ARTICLE 48.	DISPOSITIONS DOUANIERES	103
48.1	Exonérations dans le cadre d'une Autorisation Exclusive de Recherche	103
48.2	Exonérations dans le cadre d'une Autorisation Exclusive d'Exploitation	103
48.3	Stocks de pièces détachées	104
48.4	Liste	104
48.5	Régime d'admission temporaire	104
48.6	Bénéfice de l'exonération	104
48.7	Formalités douanières	104
48.8	Mise à la consommation	105
48.9	Personnel expatrié	106
48.10	Régime applicable aux Hydrocarbures	106
48.11	Régime de droit commun	106
48.12	Facilitation des procédures d'importation et d'exportation	106
ARTICLE 49.	DE LA COMPTABILITE	106
49.1	Procédure comptable	106
49.2	Comptabilité en Dollars	106
ARTICLE 50.	DU REGIME DES CHANGES	107
50.1	Application de la réglementation des changes	107
50.2	Dérogations à la réglementation des changes applicable au Contractant	107
50.3	Garanties de change au profit du personnel étranger	107
50.4	Obligations déclaratives	107
ARTICLE 51.	DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX SOUS-TRAITANTS	108
TITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES		109
ARTICLE 52.	DE LA SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE ET DU CONTROLE FINANCIER	109
52.1	Exercice du droit de surveillance administrative et technique et de contrôle financier	109
52.2	Domaine de la surveillance administrative	109
52.3	Droits des agents et Auditeurs	109
52.4	Procédures de contrôle	110
52.5	Notification en cas d'accident	110
ARTICLE 53.	DE LA FORCE MAJEURE	110
53.1	Principe	110
53.2	Notion de Force Majeure	111
53.3	Procédure	111
53.4	Extension des délais	111
53.5	Fin du Contrat	111
53.6	Litiges	111
ARTICLE 54.	DES SANCTIONS ET DE LA RESILIATION DU CONTRAT	112
54.1	Défaillance du Contractant	112
54.2	Cas de Manquements	113
54.3	Notification	114
54.4	Retrait	114
54.5	Effets de la Résiliation	115
54.6	Règlement des différends	115
54.7	Sanctions	115
ARTICLE 55.	DE LA SOLIDARITE	115
ARTICLE 56.	DROIT APPLICABLE ET STABILISATION DES CONDITIONS	116
56.1	Droit applicable	116
56.2	Stabilisation	116
ARTICLE 57.	DU REGLEMENT DES DIFFERENDS	116
57.1	Règlement amiable	116
57.2	Procédure d'Expertise	117
57.3	Procédure de Conciliation	118

Handwritten signature/initials in blue ink.

Handwritten signature/initials in blue ink.

57.4	Procédure d'Arbitrage	120
57.5	Effets des procédures de conciliation et d'arbitrage sur l'exécution des obligations contractuelles des Parties	121
ARTICLE 58.	NOTIFICATIONS	121
58.1	Mode de transmission	121
58.2	Adresses	121
58.3	Calcul des délais	122
58.4	Pouvoirs	122
ARTICLE 59.	DES DOCUMENTS CONTRACTUELS, DE LA LANGUE ET DE LA MONNAIE DU CONTRAT	122
59.1	Langue	122
59.2	Avenants	122
59.3	Interprétation	122
59.4	Monnaie de compte et révision	123

~~000A~~
MK